

## La Police Nationale Française

---

# POLICE NATIONALE



### Naissance et évolution :

La **naissance de la Police Nationale française** remonte à une longue évolution historique, mais elle trouve ses bases modernes dans des réformes du XIXe et du XXe siècles. Voici un résumé des grandes étapes de la création et de l'évolution de cette institution :

#### Origines médiévales et prérévolutionnaires :

- Sous l'Ancien Régime, la police est organisée sous différentes formes, notamment sous l'autorité de **lieutenants de police**, un poste créé à Paris en **1667** par le roi Louis XIV. Ces officiers sont responsables du maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la surveillance des populations dans les villes.
- La création de cette charge de lieutenant de police à Paris marque un jalon important, avec un modèle qui sera progressivement étendu à d'autres grandes villes.

#### Révolution française :

- Durant la Révolution française, la police connaît une réorganisation. Le rôle de la police est désormais de surveiller les citoyens et de garantir l'ordre public dans le cadre de la République.
- En **1796**, une réforme sous le Directoire aboutit à la création de **la Préfecture de Police de Paris**, qui devient un organe centralisé sous le contrôle de l'État, chargé de la sécurité dans la capitale.

#### XIXe siècle :

- Au XIXe siècle, notamment sous Napoléon Bonaparte, la police devient plus structurée et centralisée. En **1800**, Napoléon crée les **préfets**, des représentants de l'État chargés de l'administration et de la police dans les départements.

- La **Gendarmerie** (créée dès 1791, succédant à la Maréchaussée) assure quant à elle un rôle militaire et de maintien de l'ordre en milieu rural.

## **XXe siècle : la création de la Police Nationale**

- La véritable naissance de la **Police Nationale** moderne intervient sous le régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Par la loi du **23 avril 1941**, le gouvernement de Vichy centralise les différentes forces de police civiles sous une seule institution appelée "Police Nationale". Cette nouvelle structure vise à regrouper toutes les forces de police sous une même autorité pour accroître le contrôle de l'État.
- Après la guerre, la **IVe République** et ensuite la **Ve République** maintiennent la centralisation et réforment la police. L'unification devient un élément clé pour le maintien de l'ordre dans la France d'après-guerre.

## **1966 : Modernisation de la Police Nationale**

- En **1966**, une réforme majeure est mise en place sous le président **Charles de Gaulle**, avec la fusion de plusieurs services pour créer une police véritablement nationale et unifiée. C'est à partir de ce moment que la Police Nationale, telle qu'elle est aujourd'hui connue, prend réellement forme.

## **Structure actuelle :**

Aujourd'hui, la **Police Nationale française** est une force de police civile placée sous l'autorité du **ministère de l'Intérieur**. Elle est chargée de la sécurité publique dans les zones urbaines, tandis que la **Gendarmerie Nationale** est principalement responsable des zones rurales et périurbaines. Elle comprend plusieurs services, tels que la **Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)**, la **Police judiciaire (PJ)**, et les **Compagnies républicaines de sécurité (CRS)**.

En résumé, la Police Nationale française, bien qu'elle ait des racines historiques profondes, a pris sa forme moderne avec la loi de 1941 et la réorganisation post-Seconde Guerre mondiale. Elle est le fruit de plusieurs siècles d'évolution, passant de structures locales et fragmentées à une institution nationale centralisée.

## **Effectifs :**

En 2024, les effectifs de la **Police nationale française** s'élèvent à environ **150 000 personnes**. Ce chiffre inclut les policiers actifs ainsi que des personnels administratifs et techniques. Voici une répartition plus détaillée :

- **Environ 110 000 policiers** d'active, répartis dans diverses unités (sécurité publique, police judiciaire, CRS, police aux frontières, renseignement, etc.).
- **Environ 40 000 personnels administratifs, techniques et scientifiques**, qui soutiennent les opérations policières et participent aux enquêtes (notamment via la police technique et scientifique).

## Missions actuelles :

La Police nationale en France a pour mission principale d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national. Elle dépend du ministère de l'Intérieur et ses missions sont nombreuses et variées, réparties en plusieurs grands domaines :

### 1. Sécurité publique

- **Maintien de l'ordre public** : La Police nationale est chargée de prévenir et de gérer les troubles à l'ordre public (manifestations, émeutes, etc.).
- **Surveillance et patrouilles** : Les policiers effectuent des rondes et des patrouilles pour assurer la présence sur le terrain et dissuader les actes délictueux.
- **Intervention** : Les brigades d'intervention (comme la BAC - Brigade Anti-Criminalité) interviennent en cas de flagrant délit, de troubles graves, ou pour des opérations de maintien de l'ordre.

### 2. Police judiciaire

- **Enquête criminelle** : La police nationale mène des enquêtes judiciaires sur les crimes, délits et contraventions (vols, homicides, trafics de drogue, etc.).
- **Lutte contre le terrorisme** : Des unités spécialisées (comme la DGSI - Direction générale de la sécurité intérieure) sont dédiées à la lutte contre le terrorisme.
- **Lutte contre le trafic de drogue** : La lutte contre les stupéfiants est une mission prioritaire pour la police judiciaire.
- **Cybercriminalité** : La police nationale a des services spécialisés pour lutter contre les crimes numériques, comme les fraudes en ligne, le piratage informatique, etc.

### 3. Police administrative

- **Contrôle d'identité** : Vérification de l'identité des personnes dans le cadre de la prévention des troubles à l'ordre public ou des infractions.
- **Police des étrangers** : Contrôle des entrées et sorties du territoire, régulation du séjour des étrangers, et lutte contre l'immigration illégale.
- **Sécurité routière** : Contrôle de la circulation, gestion des infractions routières, et prévention des accidents de la route.

### 4. Prévention et assistance

- **Prévention de la délinquance** : Participation à des actions de prévention auprès des jeunes, des écoles, et dans les quartiers sensibles.
- **Protection des victimes** : Assistance aux victimes d'infractions, information sur leurs droits, et accompagnement.

- **Interventions sociales** : Aide aux personnes en difficulté (sans-abri, victimes de violences, etc.) en collaboration avec les services sociaux.

## 5. Renseignement et information

- **Collecte de renseignements** : Recueillir des informations sur des activités susceptibles de menacer la sécurité intérieure (services de renseignement).
- **Surveillance et filature** : Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le grand banditisme, et les menaces à la sûreté de l'État.

## 6. Gestion des crises

- **Interventions d'urgence** : Gestion des crises graves (attentats, catastrophes naturelles, prises d'otages) en coordination avec d'autres services de sécurité (GIGN, RAID).
- **Sécurisation des événements** : Gestion de la sécurité lors de grands événements publics (sportifs, culturels) ou des visites officielles.

Ces missions sont exercées par différents services spécialisés de la Police nationale, comme les CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité) pour le maintien de l'ordre, ou encore la BRI (Brigade de Recherche et d'Intervention) pour les interventions spécialisées.